



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

PLAN **L**OCAL D' **U**RBANISME

MODIFICATION n°2 et REVISIONS **ALLEGES n°1, 2 et 3**

Règlement écrit et graphique

4-2. Document graphique planche
complémentaire

Castelnau d'Estrétefonds

GEOMAP-IMAGIS

Les Solutions d'Imagerie

GEOMAP-IMAGIS SAS - Agence de Toulouse

14 Avenue du Prince Henri, 31000 TOULOUSE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE

COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION n° 2

et RÉVISIONS ALLÉGÉES n° 1, n° 2 et n° 3

RÈGLEMENT - DOCUMENTS GRAPHIQUES

Déclinaison du document graphique des zonages

PLANCHE NORD

Planche portant sur les dispositions complémentaires aux éléments portés sur la planche 4-1.

Document à lire avec la planche 4-1. du document graphique des zonages

Echelle : 0 62.5 125 250 375 500 Mètres

Edition mars 2013 pour approbation du C.M.

Liste des sites archéologiques

Número	Description
1	Habitat gallo-romain des Camps Blancs
2	Habitat du haut-moyen-âge du Champ de Sainte-Croix
3	Site gallo-romain de Saint-Martin
4	Site néolithique du Devès
5	Site paléolithique de Manautou
6	Site néolithique des Jacous
7	Site paléolithique de la Casse
8	Site paléolithique ancien de Saint-Blancard
9	Site néolithique des Bordes

Eléments du patrimoine et bâtiments agricoles	
Número	Description
1	Vieille église Saint-Martin
2	Briqueterie
3	Gare ferroviaire
4	Mairie - Ecole
5	Moulin
6	Pont - Canal
7	Ecluse n°7 dites de l'Hers
8	Ecluse n°8 dites de Castelnau
9	Ecluse n°9 dites Embalens et moulin de Saint-Rustice
10	Pont Bow-String
11	Maison de maître
12	Maison du XVIème
13	Grande ferme et dépendance
14	Très beau pigeonnier
15	Bâtiment de caractère
16	Maison de maître
17	Maison de maître
18	Maison de maître
19	Château Lafite
20	Grand ensemble bâti
21	Domaine de Flotis
22	Calvaire
23	Maison de maître
24	Château
25	L'église Saint Martin
26	Maison de maître
27	Maison de maître
28	Maison de maître
29	Bâtiment agricole
30	Bâtiment agricole
31	Bâtiment agricole
32	Bâtiment agricole

Boisements linéaires présentant un intérêt patrimonial et paysager, à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques

Espaces protégés en raison de leur intérêt écologique

Espaces soumis aux aléas relatifs aux glissements de terrain

Espaces soumis aux risques d'inondation

Espaces soumis à une obligation de production de 20% de logements sociaux au titre de l'article R151-38-3 du Code de l'Urbanisme

Espaces soumis aux contraintes d'isolement acoustique prévues par la réglementation en vigueur

Sentiers de Randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme

Marge de recul

Arbre présentant un intérêt patrimonial et/ou paysager à préserver dans l'état selon les dispositions de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

30

Bâtiment agricole à préserver, pouvant faire l'objet d'un changement de destination, selon l'article L151-11-2 du Code de l'Urbanisme

70

Bâtiments ou éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

30

Sites archéologiques protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

The map displays the urban planning for Castelnau d'Estrétefonds. It features a red boundary line for the commune. Various colored and patterned areas represent different planning zones: green for linear woodlands, diagonal hatching for ecological continuity, green grid for ecological interest, pink hatching for landslide risks, blue hatching for flood risks, blue grid for social housing obligations, pink for acoustic constraints, yellow for hiking trails, and orange dashed lines for setbacks. Numerous landmarks are marked with numbers and icons: 1 (church), 2 (brickworks), 3 (train station), 4 (town hall/school), 5 (mill), 6 (bridge/canal), 7-9 (locks), 10 (bridge), 11-18 (mansions), 19 (chateau), 20-21 (large built area/domain), 22 (calvary), 23-24 (mansions), 25 (church), 26-32 (farms). A north arrow is in the top right, and a scale bar (0-500m) is in the bottom left.

Castelnau d'Estrétefonds

GEOMAP-IMAGIS

GEOGRAPHICAL INFORMATION SYSTEMS

GEOMAP-IMAGIS SAS - Agence de TOULOUSE

14 rue des Minimes, 31000 TOULOUSE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE

COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION n° 2

et REVISIONS ALLEGÉES n° 1, n° 2 et n° 3

RÈGLEMENT - DOCUMENTS GRAPHIQUES

Déclinaison du document graphique des zonages

PLANCHE SUD

Planche portant sur les dispositions complémentaires aux éléments portés sur la planche 4-1.

Document à lire avec la planche 4-1, du document graphique des zonages

Edition mars 2019 pour approbation du C.M.

0 62.5 125 250 375 500

Mètres

ÉCHELLE :

250 375 500

Légende

Boisements linéaires présentant un intérêt patrimonial et paysager, à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques

Espaces protégés en raison de leur intérêt écologique

Espaces soumis aux aléas relatifs aux glissements de terrain

Espaces soumis aux risques d'inondation

Espaces soumis à une obligation de production de 20% de logements sociaux au titre de l'article R151-38-3 du Code de l'Urbanisme

VOIRIE

Espaces soumis aux contraintes d'isolement acoustique prévues par la réglementation en vigueur

Sentiers de Randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme

Marge de recul

*

Arbre présentant un intérêt patrimonial et/ou paysager à préserver dans l'état selon les dispositions de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

30

Bâtiment agricole à préserver, pouvant faire l'objet d'un changement de destination, selon l'article L151-11-2 du Code de l'Urbanisme

70

Bâtiments ou éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

30

Sites archéologiques protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Éléments du patrimoine et bâtiments agricoles

Numéro	Description
1	Vieille église Saint-Martin
2	Briquetterie
3	Gare ferroviaire
4	Mairie - Ecole
5	Moulin
6	Pont - Canal
7	Ecluse n°7 dites de l'Hers
8	Ecluse n°8 dites de Castelnau
9	Ecluse n°9 dites Embalens et moulin de Saint-Rustice
10	Pont Bow-String
11	Maison de maître
12	Maison du XVIIIème
13	Grande ferme et dépendance
14	Très beau pigeonnier
15	Bâtiment de caractère
16	Maison de maître
17	Maison de maître
18	Maison de maître
19	Château Lafite
20	Grand ensemble bâti
21	Domaine de Flotis
22	Calvaire
23	Maison de maître
24	Château
25	L'église Saint Martin
26	Maison de maître
27	Maison de maître
28	Maison de maître
29	Bâtiment agricole
30	Bâtiment agricole
31	Bâtiment agricole
32	Bâtiment agricole

Liste des sites archéologiques

Numéro	Description
1	Habitat gallo-romain des Camps Blancs
2	Habitat du haut-moyen-âge du Champ de Sainte-Croix
3	Site gallo-romain de Saint-Martin
4	Site néolithique du Devès
5	Site paléolithique de Manautou
6	Site néolithique des Jacous
7	Site paléolithique de la Casse
8	Site paléolithique ancien de Saint-Blancard
9	Site néolithique des Bordes

Castelnau

d'Estrétefonds

GEOMAP-IMAGIS

SAAS

Agence de TOULOUSE

145 Avenue des Arènes Romaines

31300 TOULOUSE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE

COMMUNE DE

CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION n° 2

et RÉVISIONS ALLÉGÉES n° 1, n° 2 et n° 3

RÈGLEMENT - DOCUMENTS GRAPHIQUES

Déclinaison du document graphique des zonages

PLAN d'ENSEMBLE

Planche portant sur les dispositions complémentaires aux éléments portés sur la planche 4-1.

Document à lire avec la planche 4-1. du document graphique des zonages

Édition mars 2019 pour approbation du C.M.

ÉCHELLE : 0 100 200 400 600 800 Mètres

Boisements linéaires présentant un intérêt patrimonial et paysager, à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques

Espaces protégés en raison de leur intérêt écologique

Espaces soumis aux aléas relatifs aux glissements de terrain

Espaces soumis aux risques d'inondation

Espaces soumis à une obligation de production de 20% de logements sociaux au titre de l'article R151-38-3 du Code de l'Urbanisme

VOIRIE

Espaces soumis aux contraintes d'isolement acoustique prévues par la réglementation en vigueur

Sentiers de Randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme

Marge de recul

*

Arbre présentant un intérêt patrimonial et/ou paysager à préserver dans l'état selon les dispositions de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

3

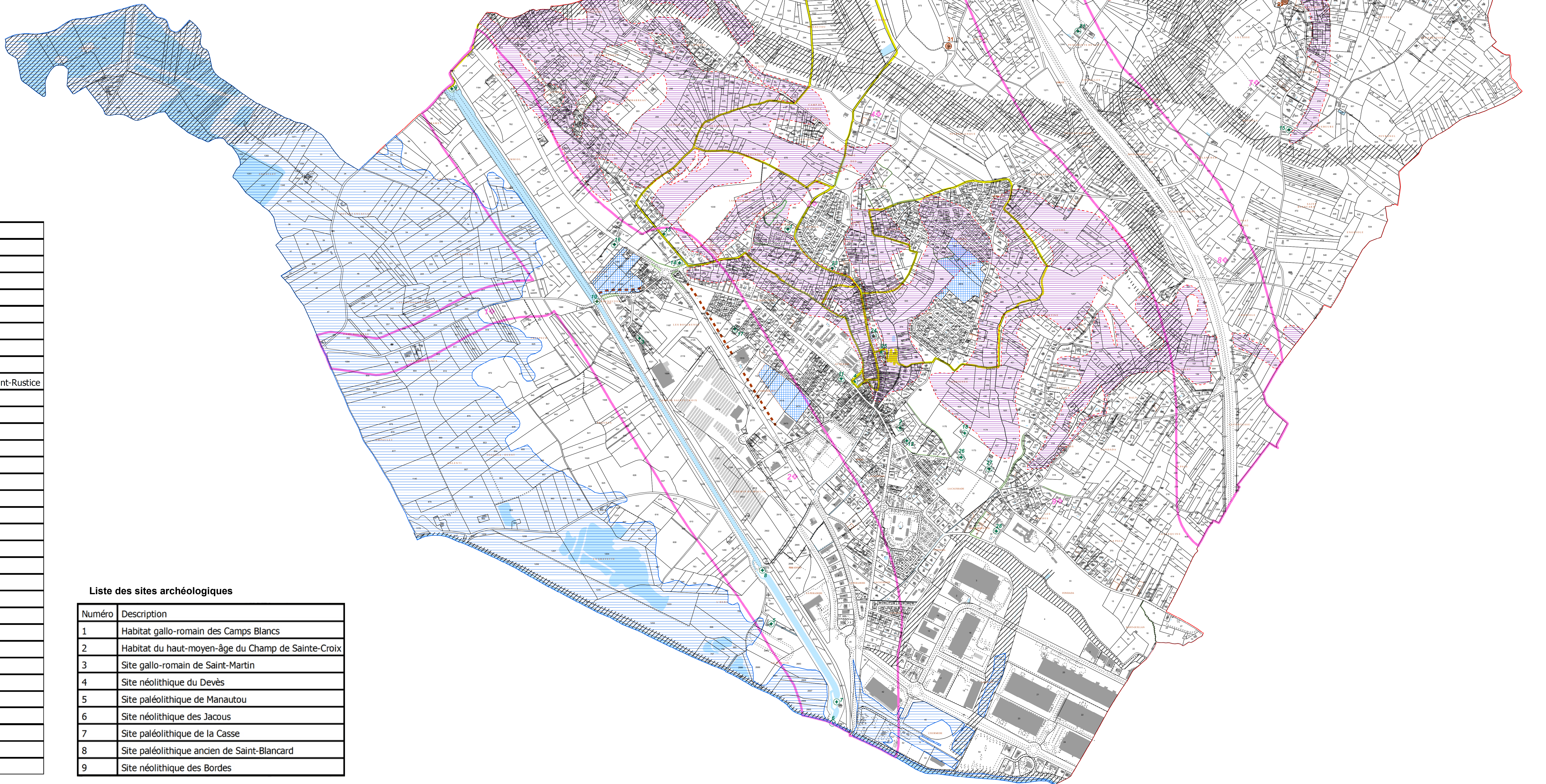
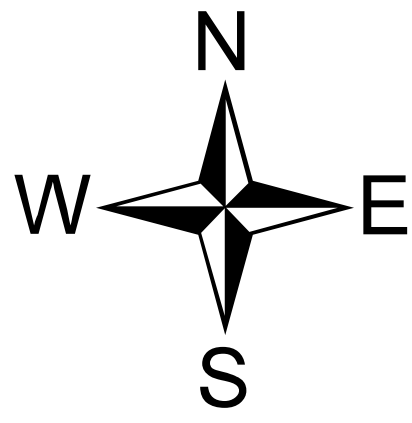
Bâtiment agricole à préserver, pouvant faire l'objet d'un changement de destination, selon l'article L151-11-2 du Code de l'Urbanisme

7

Bâtiments ou éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

3

Sites archéologiques protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme



Eléments du patrimoine et bâtiments agricoles

Numéro	Description
1	Vieille église Saint-Martin
2	Briqueterie
3	Gare ferroviaire
4	Mairie - Ecole
5	Moulin
6	Pont - Canal
7	Ecluse n°7 dites de l'Hers
8	Ecluse n°8 dites de Castelnau
9	Ecluse n°9 dites Embalens et moulin de Saint-Rustice
10	Pont Bow-String
11	Maison de maître
12	Maison du XVIIème
13	Grande ferme et dépendance
14	Très beau pigeonnier
15	Bâtiment de caractère
16	Maison de maître
17	Maison de maître
18	Maison de maître
19	Château Lafite
20	Grand ensemble bâti
21	Domaine de Flotis
22	Calvaire
23	Maison de maître
24	Château
25	L'église Saint Martin
26	Maison de maître
27	Maison de maître
28	Maison de maître
29	Bâtiment agricole
30	Bâtiment agricole
31	Bâtiment agricole
32	Bâtiment agricole

Liste des sites archéologiques

Numéro	Description
1	Habitat gallo-romain des Camps Blancs
2	Habitat du haut-moyen-âge du Champ de Sainte-Croix
3	Site gallo-romain de Saint-Martin
4	Site néolithique du Devès
5	Site paléolithique de Manautou
6	Site néolithique des Jacous
7	Site paléolithique de la Casse
8	Site paléolithique ancien de Saint-Blancard
9	Site néolithique des Bordes